

Demande en vue du mariage (Demande d'exécution de la procédure préparatoire du mariage)

Les fiancés peuvent présenter la demande en utilisant la même formule ou une formule séparée. La procédure est exécutée à choix par l'office de l'état civil du domicile de la fiancée ou du fiancé.

Nom de famille	Nom de célibataire	
Prénom(s)	Sexe (marquer d'une croix) <input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin	Religion (chiffre, selon indication ¹)
Etat civil actuel		
Lieu/x d'origine (citoyens suisses)	Nationalité (ressortissants étrangers)	
Lieu de naissance (commune, canton/province, pays)	Date de naissance (jour, mois, année)	
Domicile (commune et adresse exacte)	Numéro de téléphone (durant les heures de bureau) Courriel	
Nom de famille après le mariage	Domicile après le mariage	

et

Nom de famille	Nom de célibataire	
Prénom(s)	Sexe (marquer d'une croix) <input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin	Religion (chiffre, selon indication ¹)
Etat civil actuel		
Lieu/x d'origine (citoyens suisses)	Nationalité (ressortissants étrangers)	
Lieu de naissance (commune, canton/province, pays)	Date de naissance (jour, mois, année)	
Domicile (commune et adresse exacte)	Numéro de téléphone (durant les heures de bureau) Courriel	
Nom de famille après le mariage	Domicile après le mariage	

Nom de famille choisi pour les futurs enfants:

Nous renonçons à choisir le nom des futurs enfants
Raisons:

1) prière d'indiquer ci-dessus le chiffre correspondant (à but statistique)

1 protestante – 2 catholique romaine – 3 catholique chrétienne – 4 autre religion chrétienne – 5 israélite – 6 islamique – 7 autre religion – 8 sans confession – 9 indication inconnue

- Nous n'avons pas d'enfants communs
 Nous avons les enfants communs suivants

Nom de famille avant le mariage des parents	Prénoms (s)	Date de naissance	Domicile

Nom de famille après le mariage des parents	Prénoms (s)	Date de naissance	Domicile

La filiation a été établie par :

- reconnaissance déclaration judiciaire de paternité

Nous nous engageons à produire tous les documents nécessaires.

Le mariage aura probablement lieu à l'office de l'état civil du domicile

- de la fiancée du fiancé à un autre office de l'état civil à l'étranger.

Lieu et date	Lieu et date
Signature du fiancé	Signature de la fiancée

Remarque

Sur demande, l'office de l'état civil renseigne au sujet des documents qui doivent être présentés. Les documents supplémentaires sont réservés. Les documents qui ne sont pas dans une langue officielle suisse, seront, en règle générale traduits. Pour les démarches administratives chaque personne se présente personnellement.

Documents nécessaires

Pour Suisse et Suisse

- un certificat relatif à leur domicile actuel
 passeport ou carte d'identité valable

*Pour étrangère et étranger **

- un certificat relatif à leur domicile actuel
 acte de naissance avec filiation des parents
 (le document ne doit pas dater de plus de 6 mois)
 certificat de célibat / d'état civil (avec mention : dissolution de mariage, veuvage...)
 (le document ne doit pas dater de plus de 6 mois)
 jugement de divorce ou acte de décès pour la dissolution de mariage/partenariat enregistré
 titre de séjour / carte pour étrangers valable
 passeport ou carte d'identité valable

Concernant les enfants communs étrangers

- un certificat relatif à leur domicile actuel
 acte/s de naissance avec filiation des parents
 passeport ou carte d'identité valable

* Si les données des personnes concernées sont disponibles dans le système informatique INFOSTAR, l'acquisition de certains documents est superflue. Pour des informations complémentaires, veuillez contacter l'office de l'état civil.